



COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2020

Date de convocation :	09 décembre 2020
Date d'affichage :	09 décembre 2020
membres en exercice :	10
membres présents :	09
membres absents :	01
membres ayant donné pouvoir :	00

Le 16 décembre 2020 à 18h00, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis Salle de la Fruitière du Villaret, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard ; Stéphane Gaide ; Thierry Gaide ; Thibault Gaidet ; Jean-Pierre Maitre ; Pierre Maze ; Lionel Arpin ; Christel Mailhe ; Arpin Joel

Invités : Jean Régaldo DSR, Frank Pellegrini

Excusés : Dominique Maître

Thierry Gaide est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Délibération n°2020_14 : Délibération ACTES

Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Cette solution permet de transmettre tous les documents transmissibles au service de contrôle de légalité de la Préfecture par voie dématérialisée, limitant ainsi très sensiblement la consommation assez conséquente de papier.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDENT le principe de la télétransmission, **AUTORISENT** l'exécutif à signer la convention avec le représentant de l'Etat, **AUTORISENT** l'exécutif à signer le contrat avec le tiers de télétransmission choisi.

Questions diverses

Bilan de l'été 2020 – Présentation Jean Régaldo

Meilleur été +26% de CA, 66 322€ TTC – 59% de piéton, 41% de piéton ; 14 490 passages (= 1 journée de février)

De bons retours sur la variante piste bleue

Itinéraires VAE –

Constat – itinéraires difficiles – notamment bleu et rouge et des chemins qui nécessiteraient des entretiens par endroits

Manque d'itinéraires VAE familiaux avec l'arrivée du Club Med

Perspectives hiver 2021

Pas de clientèle internationale – habituellement = 49% de clientèle – nos 2 plus gros TO ne seront pas là, ex NorthLander (clientèle danoise) et ESPRIT SKI qui ne commercialisera aucune destination en Europe (brexit, covid...)

Décret du 4/12/2020 – fermeture des remontées mécaniques –

Mode d'exploitation – même décret – pas de changement majeur avec cet été

Le Discours Domaine Skiable France - la règle = port du masque obligatoire - sur toutes les installations Remontées Mécaniques, à l'embarquement et sur la remontée

Pour du masque pour les plus de 11 ans

Y compris téléskis et tapis

Mise en place KIT COVID pour secouristes + divers point désinfections sur le domaine.

Discussion autour des activités proposées :

Point sur les investissements intersaison

Déploiement de la hauteur de neige dans les chenillettes

Travaux été 2020

2 millions de neige de culture

PROJET Retenue Collinaire

Stationnement des restaurateurs

Campagne de dépistage collectif à La Rosière

Le Secrétaire

Thierry GAIDE

Le Président,

Jean-Claude FRAISSARD